

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
47, RUE NEUVE, 47
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24
Bruxelles, à l'Office de PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 11 MAI 1886

L'APLOMB DE M. GOBLET

« Il n'y a rien ici bas dont on ne triomphe avec de la volonté et un immense aplomb. » M. Goblet s'est certainement souvenu de cette phrase de Louis Reybaud en prononçant son dernier discours.

C'est à l'occasion des fêtes de Parménier que le Diocletien picard a fait des déclarations qui lui ont valu quelques huées. « Je suis venu ici, a-t-il dit, comme un ministre, et c'est en ministre d'un gouvernement qui tient toutes ses promesses que je parlerai. »

Presque au même moment, M. Baihaut disait, à Marseille, qu'il était nécessaire de « rendre des capitaux » à l'industrie.

On avouera qu'il faut « l'immense aplomb » mentionné par l'auteur *Jérôme Paturot* pour affirmer que le ministère tient ses promesses, et pour parler de rendre des capitaux la veille du jour où s'ouvre la souscription à un emprunt que M. de Freycinet avait promis de ne pas faire, la veille du jour où l'on enlèvera de la circulation un appoint de cinq cents millions pour combler le gouffre creusé par les prodigalités et les folies de nos gouvernants ?

M. Goblet a ajouté : « En ce qui concerne la politique financière, l'opposition monarchique a beaucoup critiqué les finances républicaines. Demain aura lieu la souscription à l'emprunt. Cette souscription montrera si la France a encore des économies et si elle a confiance dans le gouvernement de la République. »

Il est difficile de montrer autant de mauvaise foi en aussi peu de mots. Ce n'est pas seulement l'opposition monarchique qui a critiqué les finances républicaines, car M. Ribot, M. Henri Germain, M. Amagat, M. Paul Leroy-Beaulieu, ne sont rien moins que royalistes et c'est à eux surtout que l'on doit les révélations qui ont eu pour résultat les élections du 4 octobre.

Quant à l'argument en sa faveur que M. Goblet prétend trouver dans le succès de l'emprunt, il est d'une telle faiblesse, qu'on ne peut croire qu'il ait été pris au sérieux par celui-là même qui l'a produit.

L'emprunt de 500 millions sera souscrit un certain nombre de fois, mais il ne sera pas par le grand public. Il l'aura été surtout par des capitalistes étrangers (et l'on annonce qu'une somme de plus de 800 mille livres sterling a été retirée à cet effet de la Banque d'Angleterre) ; il l'aura été encore par les gros spéculateurs français. Ceux-ci et ceux-là n'agissent que dans le but d'encaisser la prime que le gouvernement a si bénévolement mise à leur disposition en émettant du 3 0/0 nouveau, 2 fr. au-dessous du cours de l'ancien.

Dans un certain temps, étrangers et spéculateurs revendront à la petite épargne, et à un prix plus élevé, les rentes ainsi achetées.

En fin de compte, lorsque l'emprunt sera classé, il aura été payé par le contribuable français plus cher que le taux d'émission.

Ces considérations n'empêcheront pas les journaux opportunistes de suivre le mot d'ordre donné par le ministre et d'entonner le refrain de victoire de l'emprunt.

L'électeur qui aura à en payer les intérêts sera peut-être moins enthousiaste.

NOUVELLES DU JOUR

Le Conseil général de Blois
Blois, 10 mai. — La session est ouverte. M. Tassin président, le préfet est assis à ses côtés. M. Tassin donne la parole à M. de Sonnier pour la lecture d'une déclaration.
M. de Sonnier relate les incidents relatifs aux changements du préfet.
M. Duffot interromp et proteste, disant que la déclaration constitue une ingérence. Il demande la question préalable. M. Tassin insiste.
Le préfet dit : « Mon devoir est de me retirer ; je serai à la disposition du conseil quand il traitera les affaires du gouvernement. »
Tumulte dans la salle.
M. de Sonnier continue et déclare s'associer à la protestation du préfet.
Le conseil vote à l'unanimité un ordre du jour proposé par M. Basseville, considérant illégale la déclaration lue par M. de Sonnier. Le conseil décide que l'incident disparaîtra du procès-verbal sans que cette résolution soit interprétée pour ou contre le maintien du préfet.

Rapatriements tropes

La *Gironde*, qui a mouillé dans la nuit d'hier à Port-Cros, ramène du Tonkin 1,401 passagers, dont 46 civils, 20 femmes et enfants, 9 indigènes, 9 condamnés et 40 allites. L'état sanitaire est satisfaisant.

Le débarquement, commencé hier, doit durer 36 heures.

Le *Chériou*, qui a quitté le Tonkin le 5 mai, ramène le premier bataillon de 3 tirailleurs algériens, dont l'effectif est de 700 hommes, sous le commandement du chef de bataillon Millel.

Il rapatrie, en outre, un certain nombre d'officiers, parmi lesquels le lieutenant-colonel Cosson et le commandant du Marche.

Une duelliste
Paris, 10 mai. — La conférence de miss Booth, la maréchale de l'armée du Salut, a eu lieu salle des Capucines.

La maréchale devait faire sa conférence sur le Ciel et l'Enfer, malgré sa promesse de répondre publiquement à la provocation de la duelliste américaine.

Pendant que la maréchale essayait d'expliquer les doctrines des satyres, Mme Astie de Valenciennes s'est présentée à la porte de la salle en réclamant à grands cris l'entrée que lui refusaient les séides de la maréchale. Malgré ses instances, la porte lui a été rigoureusement déniée.

Mme Astie de Valenciennes s'est alors postée sur le boulevard, attendant la sortie de la maréchale pour la provoquer.

Un grand nombre de personnes attendaient sur le boulevard l'issue de cette provocation. Mais la maréchale est montée en voiture dans la cour de la salle des Capucines et a pu regagner son domicile sans accident ni incident.

A Decazeville
Decazeville, 10 mai. — Les délégués des mineurs ont décidé de soumettre le différend qui les sépare de la Compagnie à un tribunal composé de MM. Laguerre, Michelin, Laur, députés ; de deux délégués mineurs et de deux membres du conseil d'administration de la Compagnie.

La Compagnie n'accepte pas cette combinaison, qui assurerait l'avance la majorité aux grévistes ; et que M. Laur n'acceptera certainement pas d'avantage pour le même motif ; il est clair, en effet, qu'il n'y aurait plus alors l'arbitrage dans le sens propre du mot.

Le canal de Bourbourg
Paris, 10 mai. — Le *Journal officiel* publie aujourd'hui le texte de la loi ayant pour objet l'élargissement du canal de Bourbourg dans les environs de Denkerque, et après avoir la convention passée entre l'Etat et M. le comte Dapout de Merville pour l'exécution des travaux de ce canal.

Incendies
Le moulin d'Antony a été entièrement consumé par un incendie. Ce sinistre est attribué à la négligence.

San-François, 9 mai. — La plus grande partie du quartier chinois d'Honolulu vient d'être proie des flammes, 8,000 personnes sont sans abri.

Fin d'une grève
Une dépêche de Nevers annonce la fin de la grève des bûcherons de Dornes. L'entente entre les patrons et les ouvriers doit être conclue dans la journée.

La loi politico-ecclésiastique
Berlin 10 mai. — La chambre des députés de Prusse a adopté en troisième lecture les divers articles du projet de loi politico-ecclésiastique, tels qu'ils lui ont été transmis par la chambre des Seigneurs. L'ensemble du projet a été adopté, en scrutin par appel nominal, par 230 voix contre 108. Le centre seul a voté en masse pour le projet de loi ; les Polonais se sont abstenus.

Tirage d'obligations à Paris
Paris 10 mai. — Ce matin, il a été procédé publiquement au Palais de l'Industrie, au 3^e tirage des obligations de l'emprunt municipal de 1876 (Ville de Paris). Conformément aux dispositions du cahier des charges et aux articles 6 et 7 dudit emprunt, il a été extrait de la roue 496 numéros, dont les 13 premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après : Le numéro 125,855 gagne 100,000 francs. Le numéro 204,971 gagne 10,000 fr. Le numéro 212,000 gagne 5,000 fr. Les numéros 51,082, 55,825, 87,408, 96,351, 105,021, 124,705, 140,068, 173,070, 206,920, 223,316 gagnent 1,000 francs.

Le *Journal officiel* publie le rapport annuel sur l'administration de la justice civile et commerciale en France et en Algérie pendant l'année 1884.

Le nombre des pourvois déférés à la cour de cassation en 1884 a été de 1,184 contre 926 en 1883. La progression provient non pas de l'épuration de la magistrature — comme les gens malicieux le supposent — mais de l'augmentation des pourvois en matière électorale, qui se sont élevés de 246 à 530. La cour a rendu 258 arrêts de cassation dont 141 pour affaires purement civiles et commerciales.

C'est beaucoup trop, car si la cour suprême a cassé, c'est que les cours d'appel avaient mal jugé.

Les cours d'appel ont reçu 39,668 affaires et en ont laissé pendantes 8,507. Ce qui prouve l'insuffisance du personnel. Les sentences des tribunaux inférieurs ont été infirmées à raison de 31 0/0 pour les affaires civiles et de 33 0/0 pour les affaires commerciales.

Les tribunaux civils ont entendu dans 194,501 affaires dont 44,953 provenant de l'exercice antérieur ; ils en ont laissé 45,608 à terminer.

Bien que la loi sur le divorce n'ait été promulguée que le 27 juillet 1884, 1,773 demandes ont été introduites et 1,657 divorces ont été prononcés. Les séparations de corps demandées ont été de 3,715 dont 2,821 ont été jugées et accordées. Par rapport au nombre total des mariages, celui des unions officiellement mal assorties est de 15 sur 1,000 et de 53 sur 1,000 pour Paris, qui a bénéficié de 601 divorces et de 723 séparations. Mais on doit tenir compte de ce fait que les juges n'ont décerné que durant cinq mois deux de ces vacances, tandis que les maires ont marié pendant toute l'année.

Le conseil général de la Seine a commis une impardonnable distraction. Un important

legs avait été fait, l'an dernier, par testament, à la congrégation des filles de Saint-Vincent-de-Paul, pour établir un orphelinat de filles et garçons à Paris. Le conseil général, qui aime tant à laisser, a été saisi de la question et a émis, chose à peine croyable, l'avis qu'il y avait lieu d'autoriser l'acceptation de cette libéralité. Heureusement que le *Sicéte* veillait. L'affaire étant soumise en ce moment au conseil d'Etat, il est le somme de réparer la faute commise par l'assemblée départementale. Tous les jours les arrêtés par ordre. Il n'est guère douteux que ceux du *Sicéte* ne soient promptement exécutés.

AU SÉNÉGAL

Le courrier du Sénégal nous apporte quelques détails sur les événements de Bakel. Rappelons que des télégrammes récents ont annoncé que le faux prophète de Boudou était en fuite et que ces contingents s'étaient dispersés. Les dépêches ci-dessous sont donc antérieures aux nouvelles que nous avons publiées ces jours-ci.

Le 16 août, le gouverneur du Sénégal recevait du commandant du cercle de Bakel le télégramme suivant :

Nous avons eu encore une manifestation de l'ennemi à 1,000 mètres sur la face ouest du fort, du côté où notre artillerie est masquée par la tour Jaures et la maison du télégraphe qui dominent le fort de près de 30 mètres.

L'ennemi croyait sans doute être à l'abri de la portée de nos pièces et voulait brûler Guimbalid. Il s'est dispersé en tous sens, en voyant tomber sur lui quelques projectiles envoyés en bombes, à un endroit où il se croyait parfaitement à l'abri et où je n'avais reconnu, il y a pas très longtemps, qu'il y avait eu un village. Le traitant Jupiter Vial est mort de ses blessures.

L'ennemi a quitté Tambou ; nous ignorons s'il se rend sur Senoumbou ou s'il va au devant de la colonne que nous supposons avoir dû quitter Kayes. A la suite des combats des 5 et 4, j'ai de mes yeux vu autour du fort et fait relever plus de deux cents morts à l'ennemi, et je suis loin d'avoir tout vu.

Le capitaine Joly, commandant d'armes, estime leur nombre total à sept cents. Les blessés en proportion.

Le 28, on recevait à Saint-Louis la dépêche suivante expédiée le 20 de Bakel :

La traite a repris dans de très bonnes conditions depuis cinq jours et les traitants paraissent satisfaits. D'après des renseignements paraissant véridiques, il y aurait eu un combat de deux jours entre la colonne et le marabout de Tamboukané. Le marabout se serait retiré à Bakel pour aller dans le Boudou. Ce matin, les gens de Kounguel, probablement à la suite de nouvelles reçues, auraient passé le fleuve pour se réfugier en face, à Diaguila, et de là avec les habitants de ce village dans l'intérieur du Guidimalkha, ce qui semble indiquer l'approche de la colonne dont nous n'avons aucune nouvelle, celle que vous donne n'étant que des bruits dont je ne puis contrôler l'exactitude.

Nous sommes sans nouvelles du Sud.

Comme on le voit, à la suite du sanglant échec qui est relaté dans la première dépêche, l'ennemi avait renoncé à toute attaque contre Bakel. Il paraît s'être dirigé alors du côté de Kayes dans le but de piller ce point, mais la route lui a été barrée par le colonel Frey, qui l'a mis en complète déroute.

On croyait à Saint-Louis que la croisière assez forte à la fin de mai pour que les avis puissent remonter jusqu'à Bakel.

M. Genouille, le nouveau gouverneur du Sénégal, est arrivé à Saint-Louis le 19 avril. L'avant-veille, le transport l'*Oron* avait mouillé à Dakar avec le bataillon d'infanterie de marine, parti de Toulon le 4 avril pour renforcer les garnisons du Sénégal.

Deux compagnies ont été casernées, l'une à Gorée, l'autre à Dakar, les deux autres ont été dirigées sur Saint-Louis par la voie ferrée, dans les journées des 19 et 20.

Le Boycottage

EN IRLANDE ET EN AMÉRIQUE

Le boycottage, c'est la mise en interdit de la personne ou de l'établissement qu'on veut amener à capituler. Le mot est d'origine irlandaise et la mesure qu'il désigne fut appliquée pour la première fois par les fermiers à un Anglais nommé Boycott.

Un livre récent, de M. Saint-Thomas, donne à ce sujet des renseignements qui ont fort ressemblé à la terrible signification.

La ferme et le propriétaire boycottés sont en interdit en Irlande. Et si, malgré tout, un fermier prend à ferme la terre boycottée, c'est lui à son tour qui est boycotté par la Ligue. C'est à dire que ses voisins n'ont plus de communications avec lui, qu'ils ne lui parlent pas et qu'ils ne le connaissent plus. S'il est malade ou en détresse, il ne trouvera pas d'amis ; si sa maison brûle, il n'aura pas de secours ; si son cheval ne sera ferré ni pour ni pour argent par le maréchal du village, ni sa charrette réparée par le charron ; si sa charrette s'embourbe, elle restera embourbée.

Dans ces bourgs d'Irlande, souvent privés de communication, et où tout le commerce est forcément local, le boycotté qui ira à la foire n'y trouvera pas d'acheteur pour se restaurer, ni d'acheteur pour loger son bétail, pas plus qu'il n'y trouvera à vendre son foin, son grain, ses légumes, sa volaille, son bétail. Il faut faire des provisions quand on retourne à la ferme isolée. Le boycotté ne trouvera pas de magasin où acheter son pain, sa biisson, ses épices, ses conserves, son bois ses allumettes, ni même son tabac, car il est boycotté et signalé partout.

Si ferme est-elle assez importante et est-il assez riche pour se subvenir à lui-même, pour recueillir sa nourriture et être son propre boucher ? Peut-il faire venir directement d'Angle-

terre les objets indispensables à la vie journalière ? Est-il assez habile pour réparer ses instruments de travail et forger ses chevaux, assez entreprenant pour avoir ses taureaux et ses étalons ? Mais alors c'est que sa ferme est trop importante pour qu'il puisse l'exploiter seul ou avec sa famille, et dans ce cas, savez-vous sûr, il ne trouvera point d'ouvriers pour labourer ses champs, et encore moins pour les récolter quand l'ouvrage pressera, et que, faute d'être coupés à temps, les moissons pourrissent sur pied.

Le boycotté s'isole-t-il et a-t-il assez de moyens pour tenir tête à l'intérieur, il lui faudra pourtant bien, à lui irlandais, de conduire sa famille à l'église du village le dimanche. Et alors, à son entrée dans le lieu saint, il verra tous les assistants se lever et quitter paisiblement, mais fermement, l'église. Et savez-vous ce qui lui dira le prêtre ? Le prêtre, — le fait s'est passé il y a huit jours, — lui dira tristement ceci :

— Mon ami, tous mes paroissiens viennent de quitter l'église à cause de vous. Si vous le désirez, je vous continuerai le service pour vous seul, car j'y suis obligé, mais ne croyez-vous pas que, privant ainsi vos frères du culte, vous fassiez mal, et que ce soit à vous à leur céder la place ?

Et le boycotté sortira la tête basse. Ni larmes, ni prières, ni exhortations, ni promesses n'y pourront rien faire, car quoique travaillé pour un boycotté, lui vient en aide, lui vient ou lui achète, est boycotté lui-même.

Quant aux menaces adressées aux boycottés et aux appels à la police anglaise, ils sont infructueux et rendent pire la chose, car en cas de rencontre la force répond à la force, et en face de 1 millions d'habitants qui ont la haine de l'oppresser, les 30,000 soldats transformés en policiers, que le gouvernement anglais maintient en Irlande, sont impuissants.

Les Américains ont repris le boycottage et l'ont assimilé à leurs moeurs. Ils ont créé le boycottage industriel.

Cela commença en 1882 par le journal de New-York, la *Tribune* ; les compositeurs de ce journal s'étaient mis en grève et avaient été remplacés par des ouvriers n'appartenant pas à la corporation des *Knights of labour*.

Là-dessus, l'Union typographique de cette section publia un ordre du jour mettant ce journal en interdit et invitant le public à cesser de l'acheter ou de conclure des affaires avec ses propriétaires.

A Pittsburg, un journal a été mis en interdit parce qu'il publiait les annonces d'un fabricant de draps « boycotté », et une ligne de tramways a été également mise à l'index parce qu'elle continuait à porter des affiches de cet industriel. Un hôtel de la cinquième avenue à New-York fut boycotté récemment.

Des délégués de la Ligue se tenaient aux abords, et si une personne notable, un homme politique ou un industriel tentait même d'y entrer, ils le lui empêchaient sous peine d'être boycottés à leur tour.

On en est venu au point que les marchands de vin avaient des petites cartes rouges disant que l'ordre des Chevaliers du travail « approuve » telle ou telle manière de cigares ou d'eau-de-vie, telle ou telle bière. Et l'ordre entend poursuivre cette ligne de conduite jusqu'à ce que tous les articles de consommation porteraient ainsi son visa.

En certaines occasions, cependant, l'ordre des Chevaliers du travail n'a pas remporté la victoire.

Un fabricant de cigares à Philadelphie fut boycotté ; mais il annonça aussitôt qu'il allait fermer sa fabrique et il mit 2,000 ouvriers sur le pavé ; l'ordre céda.

En somme, le boycottage n'a réussi absolument que sur les côtes du Pacifique où les *Knights of labour* ont réussi à empêcher le patron d'employer des ouvriers chinois. Mais dans le reste des Etats, sur 196 mises à l'index, 59 seulement ont été couronnées de succès, et sur un total général de 237 boycottages 100 sont encore en cours.

En général, l'ordre vient facilement à bout des petits fabricants, dans les petites villes ; mais les grands industriels soutiennent la lutte avec succès et sont de plus en plus appuyés par l'opinion publique. Aujourd'hui, après une grève où ils ont été battus, les Chevaliers du travail ont mis solennellement en interdit M. Jay Gould, le millionnaire, le roi des chemins de fer américains. Il sera intéressant de suivre cette lutte, à laquelle l'ordre consacrerait toutes ses ressources, mais où il a affaire à forte partie.

AUTOUR DE L'EMPRUNT

Vingt fois couvert

L'emprunt étant couvert vingt fois, le versement préalable a été de dix-neuf cents millions.

Très caractéristique était hier la physionomie de Paris aux abords des vingt mairies et au Ministère des finances.

Sous la galerie qui a vue sur la place du Carrousel, on avait construit des barrières à couloirs parallèles entre lesquelles les souscripteurs pouvaient se tenir de front par quatre ou cinq à la fois. Le long de ces barrières était ménagé un espace réservé aux agents chargés d'assurer la circulation et le maintien de l'ordre.

A l'intérieur, on avait utilisé tous les coins et recoins pour y placer des tables sur les-

quelles les souscripteurs pouvaient confectionner leurs bordereaux. Ces bordereaux, imprimés, accompagnés des fiches, des feuilles de recapitulation, etc., avaient été remis vendredi dernier au ministère, et, le soir même, il y avait eu une sorte de répétition générale des opérations variées nécessitées par la souscription.

Au dernier moment, il a été décidé que le public n'aurait aucun bulletin à remplir. Des bureaux ont été constitués, comprenant chacun quatre employés ; un pour inscrire le moment de la cotisation, un autre pour l'enregistrer, le troisième pour le viser, un quatrième pour l'encaisser.

Les souscriptions

Outre les 15 guichets spéciaux ouverts au Ministère des finances, les souscriptions étaient reçues à la caisse des dépôts et consignations, 31, quai d'Orsay (ou l'on a pu compléter moins de 500 souscripteurs — les petites coupures formant la majorité) ; à la recette centrale de la Seine, 16, place Vendôme (500 souscriptions, dont quelques unes très fortes) ; à la caisse de tous les receveurs de Paris, à la caisse des percepteurs des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, désignés par le ministre des finances ; à la Recette principale de la ville de Paris.

De plus, dans chaque mairie, un bureau spécial avait été affecté à l'emprunt. Là, les secrétaires représentaient le caissier-payeur général et avaient la signature ; le contrôle était exercé par un employé du ministère des finances, détaché tout exprès pour cette besogne.

Les employés avaient reçu 400 formules numérotées et 3 formules non numérotées, toutes prêtes à remplir.

A Paris

Beaucoup de commissionnaires et d'ouvriers sans travail ont passé la nuit aux portes des mairies pour être des premiers à la distribution des numéros d'ordre, afin de les céder ensuite aux souscripteurs impatients. Le matin, chaque place à vendre faisait de cinq à dix franes de prime.

Place du Carrousel, dès onze heures du soir, la queue se formait et ce n'est qu'à sept heures du matin qu'on a laissé pénétrer le public dans les barrières.

A signaler l'affluence aux guichets de la porte E, où l'on ne recevait que les souscriptions de trois à trois mille francs de rente.

Le va-et-vient des souscripteurs, qui passaient en files serrées et se remettaient à la queue pour avoir les coupures tant convoitées formait un spectacle véritablement original et pittoresque au plus haut degré.

A la Société générale, où l'on n'acceptait pas les souscriptions inférieures à 100 fr. de rente, on a souscrit pour 50 millions ; de même au Crédit lyonnais et au Comptoir d'escompte, où il fallait verser au moins 60 fr. de rente.

A Paris seulement, l'emprunt a été couvert six fois (on cite trois agents de change en Bourse qui, à eux trois, ont couvert une fois l'emprunt ; il y a des souscriptions de 10 à 20 millions).

En province

L'emprunt n'a pas été moindre dans les départements, où les souscripteurs étaient recues à la caisse des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers et des percepteurs désignés par le ministre des finances.

De neuf heures du matin à quatre heures du soir, l'embournement autour des guichets ne s'est pas ralenti un seul instant.

A Marseille, le nombre des souscripteurs s'est élevé à 3,456 ; on a souscrit pour 4,830,307 fr. de rente. Le total des versements de garantie a atteint 24,151,535 fr. (On sait que les souscripteurs étaient tenus de garantir leur souscription par le versement immédiat d'une somme de 15 fr. pour 3 fr. de rente).

A Bordeaux, la caisse du trésorier-payeur-général a reçu une somme couvrant l'emprunt plus de trois fois.

Le seul arrondissement de Lyon a souscrit 4,456,000 francs de rente.

On lit dans la *Patrie* :

« En Bourse, on s'occupe beaucoup de l'emprunt, et le mouvement de hausse qui se produit est interprété par beaucoup de gens comme une manœuvre de nature à seconder l'énorme spéculation à laquelle l'emprunt a donné lieu. »

« Car, malgré le ministre des finances et ses circonflexes, la spéculation, spéculation d'ailleurs très ardue, est parvenue à se glisser dans la place. »

« Certains personnages du monde officiel se trouvaient même engagés des premiers dans une vaste opération ayant l'emprunt actuel pour base. »

« Il faut attendre, étant connu le fait que nous citons, à un chiffre de souscription dépassant notablement les ressources disponibles. »

« Nous n'en dirons pas plus long aujourd'hui, voulant seulement signaler des tripotages, dont le moindre inconvénient sera de fausser plus ou moins longtemps les conditions normales du crédit et du marché des fonds publics. »

LA DYNAMITEUSE DES AIRS

Paris, 10 mai. — M. Eugène Godard a expérimenté, hier après-midi, une montgolfière de son invention, qui a baptisée du nom terrifiant de : *Dynamiteuse des airs*.

C'est un ballon militaire que le célèbre aéronaute a voulu créer ; il croit, grâce à son système, pouvoir monter ou descendre à volonté, et échapper de la sorte aux belles ennemies. La *Dynamiteuse*

teuse des airs est un ballon de soie vernissée qui ne cube pas moins de 5,000 mètres ; sa hauteur est de 27 mètres, son diamètre de 25.

Au centre d'une nacelle circulaire se trouve un fourneau cylindrique de 2 à 3 mètres de hauteur, dont la cheminée pénètre dans l'ouverture de l'aérostat. La largeur de cette ouverture est de 2 m. 50 de diamètre. Le fourneau est alimenté par de la paille l'air chaud, dégagé par la combustion pénètre par la cheminée dans l'enveloppe du ballon. Pour éviter les risques d'incendie, l'orifice de la cheminée est garni d'un treillis de fer qui arrête les étincelles au passage. Le poids de ce fourneau est de 220 kil., le poids total du ballon, emportant deux voyageurs, s'élève à 1,000 kilos environ. L'appareil, avec ses accessoires, ne coûte pas moins de 30,000 fr.

Une fois la Montgolfière gonflée et voyant à travers l'espace, pense M. Godard, l'aéroplane n'a qu'à ouvrir la soupape pour descendre, et cette descente s'opère lentement, grâce à un parachute circulaire automatique, situé un peu au-dessus de la ligne équatoriale. Si, au contraire, l'aéroplane veut s'élever, il n'a qu'à brûler quelques bottes de paille, et le ballon monte.

L'ascension a eu lieu au jardin des Tuileries, en présence d'une foule considérable. Le gonflement, commencé à cinq heures et demie, a duré trente-cinq minutes, et, à six heures M. Godard, accompagné de son fils, est parti, emporté dans la direction de Courbevoie. Il avait pris dix boîtes de paille pour chauffer le fourneau, ce qui, d'après ses calculs, devait lui permettre de demeurer trois ou quatre heures en l'air pour faire ses expériences. Mais la *Dynamiteuse des airs*, qui s'était élevée à trois cents mètres à peu près, est retombée presque aussitôt. Au grand ébahissement des locataires du numéro 51 de la rue de la Boétie, le ballon est descendu lentement dans la cour de cet immeuble.

Il ne s'est produit aucun accident, mais, comme on voit, l'expérience est à recommencer.

EN GRÈCE

Le blocus des côtes grecques vient d'avoir un résultat. M. Delyannis a donné sa démission et le roi Georges semble disposé à l'accepter. Ce changement de ministère pourrait avoir des conséquences heureuses pour le maintien de la paix, si l'opinion publique était moins surexcitée. Chaque jour se reproduisent de nouvelles manifestations du patriotisme grec. Une foule énorme, partie du Pirée s'est portée sur l'une des places d'Athènes avec des cris belliqueux. En présence de cet état des esprits, il est à redouter que le cabinet Tricoupis ne puisse faire une œuvre utile.

D'ailleurs, il semble, s'il faut en croire du moins le *Morning Post*, que l'Angleterre ne soit aucunement désireuse de voir le conflit prendre fin. « On estime, dit ce journal, que pour résoudre la question, il faut que la Turquie adresse à son tour à la Grèce un ultimatum la sommant de désarmer. En cas de refus, la Turquie devrait recourir immédiatement à la force. Dans les cercles politiques, on est de plus en plus d'avis que M. Delyannis a été encouragé par la Russie. Chercher à obtenir le désarmement de la Grèce en lui suscitant une guerre, c'est d'une singulière politique.

Les puissances semblent agir sous l'empire d'un affolement général, et leur acharnement contre une puissance dont le seul crime est de ne pas vouloir désarmer dans les conditions qu'elles indiquent, étonnerait étrangement si l'éternelle question d'Orient n'avait depuis longtemps accoutumé les esprits aux choses les plus extraordinaires. On prête au